

Programme d'Appui au Développement Pédagogique

Appel à projets
2024 - 2025

Transition écologique pour un développement soutenable (TEDS)

Cadre d'intervention du présent appel à candidatures

Le programme d'appui au développement pédagogique (PADP) est une initiative de l'UBO, portée politiquement par la CFVU et accompagnée par le SIAME sur le plan technique et pédagogique.

Ce programme doit permettre aux porteurs de projet décidés à approfondir ou renouveler leurs pratiques pédagogiques, de mener un travail de fond dans un cadre institutionnel sécurisé, avec l'appui du SIAME.

Ses objectifs sont :

- La promotion de la qualité de la formation à l'université
- L'encouragement à l'innovation pédagogique
- Le partage et la diffusion d'expériences et de réalisations pédagogiques entre les enseignant.es et les équipes pédagogiques.

A. Contexte en 2024 : *transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) : vers un socle de connaissances et de compétences*

A l'horizon de la rentrée 2025, le MESR préconise un enseignement d'au moins 30 heures de cours, pour dispenser un socle de connaissances et de compétences sur la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS). Cette préconisation implique l'intégration de l'environnement dans les programmes d'études, l'adoption de pratiques pédagogiques durables, la création d'infrastructures et de campus durables, la sensibilisation et l'engagement de la communauté universitaire, ainsi que la recherche et l'innovation axées sur la durabilité. L'université devient un acteur essentiel en formant les étudiant.es à devenir des acteurs conscients et engagés dans la préservation de l'environnement et en contribuant à la recherche de solutions durables aux défis environnementaux.

Le Programme d'Appui au Développement Pédagogique (PADP) 2024 a pour objectif de répondre à cette volonté de soutenir cette transition dans l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur l'expertise des enseignant.es qui sont à l'écoute des besoins des étudiant.es et de leur réussite.

Quelques idées d'axes d'orientation pédagogique proposées pour le projet « socle TEDS », sans obligation aucune :

- Transition pédagogique liée aux nouvelles technologies numériques : hybridation, mobilité virtuelle (dans le cadre de SEA EU par exemple), utilisation de l'IA générative, de la réalité virtuelle ou augmentée...)
- Transition dans les modes d'apprentissages : approche d'apprentissage actif (par projet, par problème, par le jeu...), démarche eportfolio, pédagogie inclusive...
- Accompagnement des étudiant.es sur les enjeux écologiques et sociaux : projets interdisciplinaires, projets fondés sur l'expérience...

B. Bénéficiaires du présent appel à candidatures

Peuvent bénéficier de cet appel à projet :

- Un.e enseignant.e, une équipe pédagogique
- Un personnel BIATSS formateur.trice, un service proposant une offre de formation

C. Fonds alloués aux projets ou porteurs de projet

Le budget alloué au PADP 2024 prendra en charge, par exemple :

- des heures équivalent TD de décharge (pas d'heure complémentaire)¹,
- des heures d'ingénierie pédagogique assurées par les ingénieurs du SIAME.
- la mise à disposition d'équipements et d'outils numériques.

Les fonds alloués aux projets ou porteurs de projet sont gérés par le SIAME.

D. Modalités d'accompagnement des porteurs de projet

Chaque porteur de projet retenu rencontrera une équipe du SIAME pour préciser le projet, sa mise en œuvre, le rétroplanning et l'accompagnement qui sera assuré. Un suivi personnalisé sera effectué en amont de la réalisation du projet, et en cours de projet, si nécessaire.

Certaines rencontres seront organisées de manière collective en présence de tous les porteurs de projet et pourront constituer des temps de formation.

E. Obligations des porteurs de projet

Les porteurs de projet qui bénéficieront de cet accompagnement s'engagent à :

- s'inscrire dans une dynamique de production de ressources en partenariat avec l'équipe du SIAME associée dès la rentrée 2024-2025
- mettre en oeuvre le projet à destination des étudiant.es à la rentrée 2025-2026,
- participer à la valorisation du projet pendant et après la réalisation du projet,
- partager leurs pratiques dans le cadre de l'offre de formation du SIAME.

F. Critères de recevabilité des projets

Pour être recevable :

- le projet doit être porté par un.e enseignant.e, ou une équipe d'enseignant.es, d'enseignant.es-chercheur.es, ou un personnel de service

¹ Les heures accordées peuvent être prises en compte dans le service des enseignants. Elles relèvent du groupe 1 du RT : « Tâches liées à l'innovation pédagogique et aux usages du numérique ».

- le projet doit être validé par le ou la doyen-ne et le ou la directeur-trice de département, le ou la directeur-trice d'institut, d'école, de service
- le dossier de candidature doit être complété intégralement,
- la date de clôture de l'appel à projet doit être respectée,
- une personne ne peut candidater qu'une seule fois pour les PADP 2024.

G. Critères d'examen des projets

Les critères de classement des projets sont :

- la cohérence du projet dans le contexte du parcours dans lequel il s'inscrit,
- la cohérence des choix réalisés selon le type de transition(s) visée(s) : transition pédagogique liée aux nouvelles technologies numériques (hybridation, mobilité virtuelle, utilisation de l'IA générative, de la réalité virtuelle ou augmentée) transition dans les modes d'apprentissages (approche d'apprentissage actif, par projet, par problème, par le jeu, démarche eportfolio), accompagnement au changement vers des enjeux écologiques et sociaux (projets interdisciplinaires, projets fondés sur l'expérience vécue), etc.
- la capacité à définir les objectifs d'apprentissages en termes de compétences visées
- la capacité à mobiliser une équipe adaptée à l'envergure du projet
- la possibilité de diffusion et d'essaimage des réalisations et pratiques nouvelles expérimentées dans le projet

H. Procédure de soumission d'un projet et calendrier :

*Étape 1 : Dépôt des candidatures jusqu'au **mardi 9 avril 2024***

Pour candidater, les porteurs de projet sont invités à compléter le formulaire suivant :

[Formulaire PADP 2024](#)

S'ils souhaitent solliciter un accompagnement du SIAME pour compléter le formulaire, ils peuvent contacter le SIAME à l'adresse suivante : siame@univ-brest.fr

Chaque formulaire complété devra être édité et signé par le responsable du projet, le responsable du ou des départements concernés, le-la directeur-trice de la composante ou du service concernés.

Étape 2 : Commission d'examen des dossiers

La commission d'examen des candidatures du PADP "TEDS" est présidée par le vice-président CFVU et/ou par la vice-présidente pour l'innovation pédagogique et numérique, ou de son représentant.

Elle est composée de :

- de la directrice du SIAME, ou de son représentant,
- du responsable de l'offre de formation,
- d'un ingénieur pédagogique,

- de l'étudiant vice-président de la CFVU,
- d'un membre désigné par la CFVU (membres consultatifs, non votants).

Étape 3 : Information à la CFVU

La CFVU sera informée du classement des dossiers reçus.

Étape 4 : Transmission de la décision

Les décisions, favorables ou non, seront communiquées rapidement aux porteurs de projets ainsi qu'aux directeur.trice.s de composante/service concernés après la date de la commission d'examen.

Étape 5 : suivi du projet

Les bénéficiaires du soutien du PADP bénéficieront d'un suivi technique, audiovisuel et en ingénierie pédagogique par le SIAME et d'un accompagnement spécifique durant l'année universitaire 2024-2025 pour une mise en œuvre du projet pédagogique à la rentrée universitaire 2025-2026.

I. Dépôt de candidature

Toute candidature est à envoyer via le [formulaire](#).

Un e-mail de confirmation de réception vous sera envoyé et une copie de vos réponses.

Un exemplaire du formulaire complété, édité et signé, sera envoyé à l'adresse du SIAME : siame@univ-brest.fr au plus tard le **mardi 9 avril 2024**.

Le.la directeur.trice de composante sera mis.e en copie de cet envoi.